

CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DÉLIBÉRATION n° 2015/12/01-07

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 1^{er} décembre 2015, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu la circulaire en date du 18 février 2014 portant sur le nouveau régime PEDR ; campagne d'examen des demandes de primes d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) par l'instance nationale d'évaluation (établissements d'enseignement supérieur),

Vu les statuts d'Aix-Marseille Université,

Vu l'avis de la Commission de la Recherche en date du 17 novembre 2015 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

**OBJET : opportunité de recours à la voie nationale
pour l'expertise des dossiers de la PEDR**

Le conseil d'administration approuve l'opportunité de recours à la voie nationale pour l'expertise des dossiers de la PEDR, en respectant, pour les attributions individuelles, le plafond annuel disponible de masse salariale.

Cette délibération est adoptée par 23 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Membres en exercice : 27

Quorum : 14

Présents et représentés : 25

Fait à Marseille, le 1^{er} décembre 2015



Yvon BERLAND

Président d'Aix-Marseille Université

